

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 22 mars 2018 **DE_2018_001**
Mission Pays - Lancement d'une étude d'opportunité pour le
développement du télétravail sur le Pays Vitryat

Membres en exercice : 21

Date de la convocation: 13/03/2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mars à 14 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à (au) SALLE DES FÊTES DE LUXEMONT VILLOTTE sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Présents : 16

Votants: 16

Présents : Jean-Pierre BOUQUET, Joël CAPPEZ, Charles DE COURSON, Thibaut DUCHÊNE, Daniel FONTAINE, Denise GUERIN, Claude GUICHON, Philippe HANNECART, Pierre LE GUILLOU, Olivier MALOU, Martine MILLOT, Isabelle PESTRE, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Pascal TRAMONTANA

Pour: 16

Contre: 0

Présent(s) non votants : Pascale CHEVALLOT

Abstentions: 0

Représentés: Jean-Pierre FORMET par Daniel FONTAINE

Excusés:

Absents: Bruno BOTELLA, Michel BOULANT, Mariane DOREMUS, Hugues GERARDIN, Sylvain LANFROY

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: Mission Pays - Lancement d'une étude d'opportunité pour le
développement du télétravail sur le Pays Vitryat - DE_2018_001

Selon le code du travail, le télétravail est une forme d'organisation du travail, dans laquelle un travail qui aurait pu être fait par le salarié dans les locaux de l'employeur est effectué hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Le télétravail peut être effectué au domicile du salarié ou dans des espaces identifiés et dédiés à cette pratique : télécentres, tiers-lieux de travail, espaces de coworking...

Que ce soit pour les employeurs ou les travailleurs, il a été démontré à plusieurs reprises que le télétravail pouvait apporter de nombreux bénéfices (économies, bien-être au travail, gain de temps, amélioration de la productivité...).

Il en est de même pour les territoires ruraux tel que le Pays Vitryat qui, en facilitant la pratique du télétravail, peuvent entre autres dynamiser leur économie, favoriser l'emploi local, améliorer la qualité de vie des habitants (environnement, mobilités...) et surtout renforcer leur attractivité à l'échelle régionale.

Lors de la réunion de travail du 7 Décembre 2017, il a été proposé aux acteurs vitryats de l'emploi, de la formation et du développement économique qui constituent le groupe de travail « GTEC » de travailler sur la question du télétravail. Les membres du groupe de travail ont fait part de leur intérêt et de la nécessité de développer cette réflexion à l'échelle du territoire.

La Commission « Économie et Emploi » du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat, qui s'est tenue le 22 Décembre 2017, a également confirmé cet intérêt pour le développement du télétravail sur Pays Vitryat.

Afin de mener à bien cette réflexion, une étude d'opportunité doit être réalisée. Celle-ci visera entre autres à conforter l'intérêt d'un tel projet pour le territoire vitryat, d'en évaluer le potentiel et d'identifier les modalités qui permettront le bon fonctionnement d'une éventuelle plateforme de télétravail.

Le comité syndical

Considérant l'intérêt exprimé par le groupe de travail «GTEC » de lancer une réflexion autour du télétravail sur le Pays Vitryat lors de la réunion du 7 Décembre 2017,

Considérant l'avis de la Commission « Économie et Emploi » du 22 Décembre 2017 qui conforte le souhait de développer une réflexion autour du télétravail sur le territoire,

Considérant l'opportunité que peut représenter une plateforme de télétravail pour l'économie, l'emploi, les mobilités et l'attractivité du territoire,

Propose

- D'engager une réflexion sur le développement du télétravail sur le Pays Vitryat et d'y associer les partenaires pouvant être concernés par ce projet,
- De lancer une étude d'opportunité visant à conforter l'intérêt d'un tel projet pour le territoire et d'identifier les conditions nécessaires à la réussite de celui-ci,
- De solliciter des aides financières auprès de l'Europe (fonds LEADER), l'État et du Conseil Régional susceptibles d'être accordées au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat et pouvant contribuer au financement de l'étude d'opportunité,
- De déléguer au Président ou à son Vice-Président en charge de l'Économie et de l'Emploi la signature de tout acte, contrat, avenant ou convention qui serait nécessaire à la réalisation de l'étude.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide à l'unanimité les décisions suivantes :

- **Engager une réflexion sur le développement du télétravail sur le Pays Vitryat et d'y associer les partenaires pouvant être concernés par ce projet,**
- **Lancer une étude d'opportunité visant à conforter l'intérêt d'un tel projet pour le territoire et d'identifier les conditions nécessaires à la réussite de celui-ci, sous conditions de réunir un maximum de co-financements publics autorisés,**
- **Solliciter des aides financières auprès de l'Europe (fonds LEADER), l'État et du Conseil Régional susceptibles d'être accordées au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat pouvant contribuer au financement de l'étude d'opportunité,**

- De déléguer au Président ou à son Vice-Président en charge de l'Économie et de l'Emploi la signature de tout acte, contrat, avenant ou convention qui serait nécessaire à la réalisation de l'étude.

Fait et délibéré au SALLE DES FÊTES DE LUXEMONT VILLOTTE

Le 22 mars 2018

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT

Séance du 22 mars 2018

DE_2018_002

Finances - Approbation du Compte de Gestion 2017

Membres en exercice : 21

Date de la convocation: 13/03/2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mars à 14 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à(au) SALLE DES FÊTES DE LUXEMONT VILLOTTE sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Présents : 16

Votants: 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Pierre BOUQUET, Joël CAPPEZ, Charles DE COURSON, Thibaut DUCHÊNE, Daniel FONTAINE, Denise GUERIN, Claude GUICHON, Philippe HANNECART, Pierre LE GUILLOU, Olivier MALOU, Martine MILLOT, Isabelle PESTRE, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Pascal TRAMONTANA

Présent(s) non votants : Pascale CHEVALLOT

Représentés: Jean-Pierre FORMET par Daniel FONTAINE

Excusés:

Absents: Bruno BOTELLA, Michel BOULANT, Mariane DOREMUS, Hugues GERARDIN, Sylvain LANFROY

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: Finances - Approbation du Compte de Gestion 2017 - DE_2018_002

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le comité syndical

VU l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées;

propose :

- **D'adopter** le compte de gestion du trésorier du Syndicat pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire,

➤ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndicat adopte à l'unanimité :**

- **le compte de gestion du trésorier du Syndicat pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**
- **et autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire,**

Fait et délibéré au SALLE DES FÊTES DE LUXEMONT VILLOTTE

Le 22 mars 2018

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT

Séance du 22 mars 2018

DE_2018_003

Finances - Approbation du Compte Administratif 2017

Membres en exercice : 21

Date de la convocation: 13/03/2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mars à 14 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à (au) SALLE DES FÊTES DE LUXEMONT VILLOTTE sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Présents : 16

Votants: 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Pierre BOUQUET, Joël CAPPEZ, Charles DE COURSON, Thibaut DUCHÊNE, Daniel FONTAINE, Denise GUERIN, Claude GUICHON, Philippe HANNECART, Pierre LE GUILLOU, Olivier MALOU, Martine MILLOT, Isabelle PESTRE, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Pascal TRAMONTANA

Présent(s) non votants : Pascale CHEVALLOT

Représentés: Jean-Pierre FORMET par Daniel FONTAINE

Excusés:

Absents: Bruno BOTELLA, Michel BOULANT, Mariane DOREMUS, Hugues GERARDIN, Sylvain LANFROY

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: Finances - Approbation du Compte Administratif 2017 - DE_2018_003

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 212-31, L 211-21, L2343-1 et R2342-1 à D2342-12,

Vu la délibération du comité syndical en date du 31 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

propose :

- D'adopter le compte administratif 2017 du budget du Syndicat Mixte comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	296 017,31 €	394 988,83 €
Investissement	6 276,00 €	71 464,00 €

Soit

Section	Excédent	Déficit
Fonctionnement	98 971,52 €	-
Investissement	65 188,00 €	-

- **Après en avoir délibéré, sans la présence de Monsieur Daniel FONTAINE Président du Syndicat Mixte Adeva, et sous la présidence de M. Joël CAPPEZ, le Comité Syndical approuve à l'unanimité :**
- le compte administratif 2017 du budget du Syndicat Mixte tel que présenté ci-dessus et donne quitus à la gestion de l'exercice 2017
 - et autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré au SALLE DES FÊTES DE LUXEMONT VILLOTTE

Le 22 mars 2018

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 22 mars 2018 **DE_2018_004**
Finances - Affectation du résultat 2017

Membres en exercice : 21

Date de la convocation: 13/03/2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mars à 14 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à (au) SALLE DES FÊTES DE LUXEMONT VILLOTTE sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Présents : 16

Votants: 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Pierre BOUQUET, Joël CAPPEZ, Charles DE COURSON, Thibaut DUCHÊNE, Daniel FONTAINE, Denise GUERIN, Claude GUICHON, Philippe HANNECART, Pierre LE GUILLOU, Olivier MALOU, Martine MILLOT, Isabelle PESTRE, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Pascal TRAMONTANA

Présent(s) non votants : Pascale CHEVALLOT

Représentés: Jean-Pierre FORMET par Daniel FONTAINE

Excusés:

Absents: Bruno BOTELLA, Michel BOULANT, Mariane DOREMUS, Hugues GERARDIN, Sylvain LANFROY

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: Finances - Affectation du résultat 2017 - DE_2018_004

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Rappel des règles d'affectation

- Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif :
Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002) soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

- Si le résultat global de la section de fonctionnement est négatif :
Il est reporté en dépense de fonctionnement (au 002) et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépense d'investissement (au 001).

- Lorsque le résultat global et celui de la section d'investissement sont positifs, il est possible de se dispenser de délibération d'affectation des résultats. Dans ce cas, les résultats de chaque section sont reportés "automatiquement".

Rappel des résultats de l'exercice 2017

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2017 figurant au compte 12 du compte de gestion	98 971 ,52 €
Report à nouveau (solde créditeur N-1 figurant au compte 110 du compte de gestion)	0 €
Résultat de fonctionnement cumulé	98 971 ,52 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution	65 188,00 €
Solde des restes à réaliser	0 €
Besoin de financement à la section d'investissement	65 188,00 €

Le comité syndical

VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

Après avoir arrêté ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2017,

CONSIDERANT, le compte administratif de l'exercice 2017 faisant apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 98 971 ,52 €
- Un excédent d'investissement de 65 188,00 €

propose :

- D'affecter au budget 2018 conformément au document budgétaire annexé à la précédente délibération le résultat de l'exercice 2017 de la façon suivante :
 - ⇒ 65 188,00 € au compte de réserves **R1068** en investissement pour couvrir le besoin de financement
 - ⇒ 98 971,52 € au compte **R002** en report de fonctionnement (Excédent de fonctionnement)
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire,

➤ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité :**

- **l'affectation au budget 2018, conformément au document budgétaire annexé à la précédente délibération, du résultat de l'exercice 2017 de la façon suivante :**
 - ⇒ **65 188,00 € au compte de réserves R1068 en investissement pour couvrir le besoin de financement**

⇒ 98 971,52 € au compte R002 en report de fonctionnement (Excédent de fonctionnement)

- et autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire,

Fait et délibéré au SALLE DES FÊTES DE LUXEMONT VILLOTTE

Le 22 mars 2018

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT

Séance du 22 mars 2018

DE_2018_005

Ingénierie - Ingénierie PAYS et ORAC 2018

Membres en exercice : 21

Date de la convocation: 13/03/2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mars à 14 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à (au) SALLE DES FÊTES DE LUXEMONT VILLOTTE sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Présents : 16

Votants: 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Pierre BOUQUET, Joël CAPPEZ, Charles DE COURSON, Thibaut DUCHÊNE, Daniel FONTAINE, Denise GUERIN, Claude GUICHON, Philippe HANNECART, Pierre LE GUILLOU, Olivier MALOU, Martine MILLOT, Isabelle PESTRE, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Pascal TRAMONTANA

Présent(s) non votants : Pascale CHEVALLOT

Représentés: Jean-Pierre FORMET par Daniel FONTAINE

Excusés:

Absents: Bruno BOTELLA, Michel BOULANT, Mariane DOREMUS, Hugues GERARDIN, Sylvain LANFROY

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: Ingénierie - Ingénierie PAYS et ORAC 2018 - DE_2018_005

Lors du Débat d'Orientation budgétaire le Comité Syndical du 9 Novembre 2017, a entériné le maintien des missions et des ressources humaines dédiées à celles-ci à savoir :

- les missions d'Ingénierie « Pays » pour les missions de GTEC, Parcours de la personne âgée, SCoT, Développement Durable, la mise en œuvre des contractualisations et des dispositifs d'aides, le suivi du SED et la mise en œuvre du schéma de service (santé, mobilité) répondant aux 3 axes stratégiques du projet de territoire
- la poursuite du dispositif ORAC .

Les moyens humains pour assurer l'animation et la gestion des missions « Pays Vitryat » et de l'ORAC représentent 3 ETP répartis comme suit :

- 1 Chef de projet, ½ Assistante de Direction
- 1 chargé de mission généraliste
- 1/2 chargé de mission ORAC

Pour l'année 2018 les dépenses de communication, d'animation et de fonctionnement sont estimées à :

13 0294,00 € pour les missions « pays » (2,5 ETP) et 23 945,00 € pour la mission ORAC

Le comité syndical

VU le débat d'Orientation budgétaire qui s'est tenue le 9 Novembre 2017,

CONSIDERANT l'importance de maintenir les compétences en ingénierie territoriale à l'échelle du Pays Vitryat,

CONSIDERANT le maintien des dispositifs d'aides financières du Conseil régional pour le financement de l'ingénierie territoriale sur l'année 2018,

propose :

- **De solliciter** l'octroi d'une subvention auprès du conseil Régional au titre des dispositifs de soutien à l'ingénierie territoriale et de l'ORAC pour l'année 2018,
- **De donner** tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la décision de :**

- **Solliciter l'octroi d'une subvention auprès du conseil Régional au titre des dispositifs de soutien à l'ingénierie territoriale et de l'ORAC pour l'année 2018,**
- **et donne tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré au SALLE DES FÊTES DE LUXEMONT VILLOTTE

Le 22 mars 2018

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT

Séance du 22 mars 2018

DE_2018_006

Finances - Budget primitif 2018

Membres en exercice : 21

Date de la convocation: 13/03/2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mars à 14 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à (au) SALLE DES FÊTES DE LUXEMONT VILLOTTE sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Présents : 16

Votants: 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Pierre BOUQUET, Joël CAPPEZ, Charles DE COURSON, Thibaut DUCHÊNE, Daniel FONTAINE, Denise GUERIN, Claude GUICHON, Philippe HANNECART, Pierre LE GUILLOU, Olivier MALOU, Martine MILLOT, Isabelle PESTRE, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Pascal TRAMONTANA

Présent(s) non votants : Pascale CHEVALLOT

Représentés: Jean-Pierre FORMET par Daniel FONTAINE

Excusés:

Absents: Bruno BOTELLA, Michel BOULANT, Mariane DOREMUS, Hugues GERARDIN, Sylvain LANFROY

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: Finances - Budget primitif 2018 - DE_2018_006

Afin de permettre au Syndicat de fonctionner pour l'exercice 2018, il convient de le doter d'un budget primitif.

Le projet de budget que Monsieur le Président soumet au Comité intègre d'une part les recettes pour lesquelles il existe d'ores et déjà des garanties quant à leur perception, et d'autre part, les dépenses, de fonctionnement et d'investissement, qui viennent en emploi de ces recettes.

Ce projet est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement comme en investissement et est présenté selon la nomenclature comptable M14 en annexe.

Le comité syndical

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 09 Novembre 2017;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif de l'exercice 2018 du budget présenté par le Président,

soumis au vote par nature



Propose :

- **D'adopter** le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

→ au niveau du chapitre et des opérations pour la section de Fonctionnement,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libelle	Prévu BP
011	Charges de gestion générale	145 070,00
60	Achats et variation des stocks	8 840,00
61	Services extérieurs	101 091,00
62	Autres services extérieurs	34 889,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	250,00
012	Charges de personnel	219 300,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	3 600,00
64	Charges de personnel	215 700,00
	Chapitres non globalisés	5 305,60
65	Autres charges de gestion courante	1 400,00
66	Charges financières	500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
023	Virement à la section d'investissement	42 553,07
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT.		412 228,67

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libelle	Prévu BP
002	Résultat de fonctionnement reporté	98 971,52
74	Dotations et participations	362 518,44
74718	Autres participations Etat	7 298,90
7472	Participat° Régions	49 069,39
74751	Participat° GFP de rattachement	178 464,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	117 686,15
7478	Participat° Autres organismes	10 000,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT.		461 489,96

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libelle	Prévu BP
Résultat de fonctionnement reporté	0,00
Immobilisations incorporelles	116 480,00
Réalisation de documents d'urbanisme	106 480,00 €
Concessions, droits similaires	10 000,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT.	116 480,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libelle	Prévu BP
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
28	Amortissements des immobilisations	3 405,60
002	Résultat d'investissement reporté	65 188,00
13	Subvention d'investissement	5 333,33
1311	Etat (AP SCoT) Tranche 1/3	0,00
1317	LEADER Projet Site PPA	5 333,33
023	Virement de la section de fonctionnement	42 553,07
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT.		116 480,00

	Recettes	Dépenses
Section de Fonctionnement	461 489,96 €	412 228,67 €
Section d'Investissement	116 480,00 €	116 480,00 €

Soit un budget global présentant un **total de dépenses de 528 708,67 €** et un **total de recettes de 577 969,96 €**.

➤ Après en avoir délibéré le Comité Syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2018 présentant un total de dépenses de 528 708,67 € et un total de recettes de 577 969,96 € répartis comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section de Fonctionnement	461 489,96 €	412 228,67 €
Section d'Investissement	116 480,00 €	116 480,00 €

Fait et délibéré au SALLE DES FÊTES DE LUXEMONT VILLOTTE
Le 22 mars 2018
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT

Séance du 22 mars 2018

DE_2018_007

Finances - Contributions budgétaires 2018

Membres en exercice : 21

Date de la convocation: 13/03/2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mars à 14 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à (au) SALLE DES FÊTES DE LUXEMONT VILLOTTE sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Présents : 16

Votants: 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Pierre BOUQUET, Joël CAPPEZ, Charles DE COURSON, Thibaut DUCHÊNE, Daniel FONTAINE, Denise GUERIN, Claude GUICHON, Philippe HANNECART, Pierre LE GUILLOU, Olivier MALOU, Martine MILLOT, Isabelle PESTRE, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Pascal TRAMONTANA

Présent(s) non votants : Pascale CHEVALLOT

Représentés: Jean-Pierre FORMET par Daniel FONTAINE

Excusés:

Absents: Bruno BOTELLA, Michel BOULANT, Mariane DOREMUS, Hugues GERARDIN, Sylvain LANFROY

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: Finances - Contributions budgétaires 2018 - DE_2018_007

Suite au budget primitif précédemment adopté, il convient de voter les montants des contributions budgétaires 2018.

Le comité syndical

Vu l'article 13 des statuts du Syndicat relatif aux recettes,

Vu la délibération de ce jour adoptant le budget primitif 2018,

Considérant que la participation des Chambres consulaires (CCI et CMA) s'opère au travers de subventions contribuant au financement des missions ORAC et Guichet 1^{er} Accueil ;

Propose :

- De définir le montant des contributions budgétaires 2018 comme suit :

Etablissement Public	Population	Cotisation totale (4€/hab)
CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	12 360	49 440 €
CC Perthois Bocage et Der	5 792	23 168 €
CC Vitry Champagne et Der	26 007	104 028 €
Total	44 159	176 636 €

- **D'autoriser le lancement de l'appel à participation par tiers en Avril, Juillet et Octobre de l'année 2018**
- **D'autoriser le Président à signer les documents administratifs nécessaires à cette procédure.**

➤ **Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité :**

- **le montant des contributions budgétaires 2018 à verser au Syndicat Mixte à la carte du Pays Vitryat s'élevant à 176 636,00 € tel que défini dans le tableau ci-dessus**
- **Autorise le lancement de l'appel à participation par tiers en Avril, Juillet et Octobre de l'année 2018**
- **et Autoriser le Président à signer les documents administratifs nécessaires à cette procédure.**

Fait et délibéré au SALLE DES FÊTES DE LUXEMONT VILLOTTE

Le 22 mars 2018

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--